



Le 24 août 2020

Madame, Monsieur,

A la rentrée 2020, votre enfant va passer le Brevet National des Collèges. Dès le mois de septembre, il vous sera demandé si vous souhaitez que votre enfant ait des aménagements d'examen suite aux troubles d'apprentissages diagnostiqués ou pour raisons médicales. (Tiers temps, police de caractère Arial 14, secrétaire lecteur scripteur, sortie de salle, ordinateur...). Un aménagement d'examen n'est possible que si l'on atteste que l'élève a déjà bénéficié d'adaptations pédagogiques au cours de sa scolarité. De plus, il faudra justifier le bien fondé de cette demande.

Un rendez-vous avec le médecin scolaire, l'infirmière et la coordinatrice des troubles des apprentissages de l'établissement sera programmé par l'établissement en octobre 2020. Il vous sera demandé soit un certificat médical, soit des bilans orthophoniques détaillés de moins de 2 ans et un bilan psychométrique de moins de deux ans et autres bilans pouvant attester d'un trouble des apprentissages. Si votre enfant dispose déjà d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ou Projet Personnalisé de Scolarisation (MDPH), les démarches sont facilitées mais ils n'excluent pas la présentation de bilans récents (moins de trois ans).

Les demandes ne seront prises en compte que si elles sont faites dans les délais imposés par l'éducation nationale. Passé ce délai, aucun dossier ne sera établi sauf pour raison médicale urgente. La date de ce délai vous sera communiquée à la rentrée 2020.

Si votre enfant correspond à ce profil, ne tardez pas à vérifier les dates des bilans ou certificats et le cas échéant à prendre rendez-vous chez les différents partenaires médicaux pour constituer le dossier de demande d'aménagement d'examen.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Mme DAGUET pour les troubles des apprentissages ou Mme CAPELLE pour les problèmes médicaux.

Cordialement.

Mme VAPPEREAU

Directrice du Collège.

Mme DAGUET

Coordinatrice des TSA.

Mme CAPELLE

Infirmière du Collège.



# SAINT JEAN & LA CROIX

Ecole - Collège - Lycée - Post-Bac - Internat